



Conditions générales de vente et de livraison Georg Haag AG, Beromünster

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente et de livraison sont applicables à toutes les relations juridiques établies entre nous et nos clients, sous réserve de modifications ultérieures selon l'article 13, même s'il n'y est pas explicitement fait référence. D'autres obligations ne seront acceptées qu'après avoir été expressément approuvées, par écrit, par Georg Haag AG; chaque approbation ne se rapporte qu'à un cas individuel.

Des conditions spécifiées par le client, qui se trouvent en contradiction avec les présentes conditions générales de vente, ne seront prises en considération qu'après accord écrit préalable de notre part.

2. Signature et modification du contrat

Toutes nos offres sont sujettes à modification.

Toute commande n'est valable qu'après confirmation écrite de notre part, sous forme de confirmation de commande. Des données détaillées et/ou des clauses contenues dans nos confirmations de commande, prévalent sur les présentes conditions générales de vente.

Toute commande supplémentaire et toute modification de commande, apportées ultérieurement par le client, ne sont valables qu'après confirmation écrite de notre part, sous la forme d'une nouvelle confirmation de commande et justifient une modification du contrat qui pourrait entraîner un changement des prix de l'offre et du délai de livraison.

3. Prix et conditions de paiement

Tous nos prix confirmés sont basés sur les conditions du marché et les conditions fiscales et monétaires en vigueur, le jour de la confirmation de la commande. Nous nous réservons expressément le droit d'adapter les prix, jusqu'au moment de la livraison, en raison d'une dégradation des conditions du marché et des conditions fiscales et monétaires. Tous nos prix s'entendent hors TVA.

Nos prix, emballages standard inclus, s'entendent départ usine Beromünster. Les emballages spéciaux ou les emballages selon les spécifications du client sont facturés au prix coûtant. Les emballages ne sont pas repris.

Les livraisons supplémentaires liées à la fabrication, à savoir des livraisons de pièces supplémentaires, pour des raisons de production, sont facturées en sus et doivent être acceptées par l'acheteur. Les livraisons supplémentaires dépendent du nombre de pièces commandées et sont les suivantes:

0 - 10 pièces	maximum 1 pièce
11 – 50 pièces	maximum 2 pièces
51 – 100 pièces	maximum 3 pièces
101 – 500 pièces	maximum 5 pièces
plus de 500 pièces	maximum 10 pièces

Nos factures sont payables dans un délai de 30 jours, à compter de la date de facturation, sans aucun escompte. Si, au dernier jour de délai, nous n'avons pas enregistré le paiement du montant facturé, l'acheteur est automatiquement et sans rappel, mis en demeure. Un intérêt moratoire de 5% est dès lors facturé au client.

Le client ne peut pas refuser, s'abstenir d'effectuer ses paiements, ou exiger de retenue (droits contraires) à moins que nous ayons donné notre accord ou que cela soit compris dans les dispositions légales. En cas de retard de paiement, nous facturerons au client un montant de CHF 50.00 pour frais d'administration et de rappel.

4. Délai de livraison

En ce qui concerne les délais, nous nous efforçons de satisfaire, autant que possible, les désirs de nos clients: nous ne pouvons cependant pas garantir les délais de livraison; ceux-ci ne sont mentionnés qu'à titre indicatif. De ce fait, la résiliation du contrat, la mise en demeure ou la revendication de dommages et intérêts pour non-respect des délais de livraison sont exclues.

Le début du délai de livraison suppose la clarification de tous les détails techniques de la part du client et, le cas échéant, un chargement exact et ponctuel effectué par le client. Lors de modifications ultérieures du contrat, susceptibles de compromettre le délai de livraison, celui-ci sera prolongé en conséquence, sauf accords particuliers, spécifiés par écrit.

Si le client se trouve en retard de paiement pour une transaction envers nous, nous nous réservons le droit d'effectuer les livraisons seulement contre paiement préalable ou sous garantie de paiement.

5. Obligation de livraison/ Force majeure

Par cas de force majeure, nous entendons, tous les événements indépendants de notre volonté qui ont une influence sur l'exécution du contrat. Dans ces circonstances, le délai de livraison se prolonge de la durée de l'empêchement. Nous nous réservons également le droit d'annuler partiellement ou entièrement, des commandes, sans aucun dédommagement, en cas de force majeure survenue chez nous, chez nos fournisseurs ou pendant le transport et empêchant l'exécution partielle ou entière du contrat.

Nous nous réservons le droit d'effectuer en tout temps des livraisons partielles.

Les droits et les risques liés à la marchandise sont transférés à l'acheteur dès que le chargement de la marchandise sur camion ou sur tout autre moyen de transport a été achevé dans notre usine, ou encore - dans le cas où le client n'aurait pas encore envoyé l'ordre d'expédition - dès que l'avis indiquant que la marchandise est prête à être expédiée est envoyé au client.

6. Garantie et responsabilité

Nous garantissons exclusivement les spécifications techniques de nos produits, mentionnées dans nos normes de production, à condition que leur utilisation soit conforme à l'usage.

Toutes les livraisons doivent être contrôlées à la réception. Toute réclamation doit être faite immédiatement par téléphone et par confirmation écrite, dans un délai de 8 jours, à compter de la réception de la marchandise. Passé un délai de 6 mois après réception de la marchandise, la garantie pour les défauts cachés expire, même si on en découvre ultérieurement.

A la réception d'une éventuelle réclamation dans le délai imparti, nous nous réservons le droit de faire examiner le défaut ou le dommage annoncé par nos propres employés ou des experts de notre choix.

En cas de constatation d'un défaut signalé à temps, nous nous engageons uniquement et exclusivement, selon notre choix, à y remédier ou à dédommager, le client, par un remplacement, une réparation ou un avoir.

Nos directives de qualité font foi en ce qui concerne les caractéristiques du matériau, la précision des dimensions et les couleurs. Les variations de couleur ne représentent pas un défaut, à moins qu'elles ne soient évidentes au point de détériorer considérablement et de manière intolérable l'esthétique du produit final.

Les modifications concernant la composition du matériau, la construction, les modèles et la dimension, dans la mesure où cela ne porte pas atteinte à la qualité agréée, demeurent réservées.

7. Exclusion de garantie et de responsabilité

Toute garantie ou responsabilité contractuelle non stipulée dans l'article 6 est exclue. Sont exclues en particulier, toute garantie et toute responsabilité pour défauts et dommages dus à un stockage, un transport, un traitement, une surcharge, un montage non conformes ou à une utilisation inappropriée, des erreurs de construction, d'instructions et/ou de développement, toute information ou prise de position exprimée par notre personnel de vente lors des entretiens de vente, ainsi que tout dommage corporel, matériel ou pécuniaire causés par des vices ou défauts de notre marchandise ou par son usage.

Pour les défauts couverts par la garantie, nous excluons toute revendication qui va au-delà d'un remplacement ou d'une réparation, et en particulier sont exclus toute modification et/ou réduction

de prix et autres revendications de dommages et intérêts relatifs à des dommages directs ou indirects.

La livraison est considérée comme acceptée, si les défauts couverts par la garantie ne sont pas découverts et signalés dans les délais prévus pour le contrôle et la réclamation, article 6, alinéa 2.

8. Exécutions/ Fabrications spéciales

Les présentes conditions générales de vente sont applicables sans restriction aux exécutions ou fabrications spéciales.

Pour des pièces qui sont livrées selon les propositions, projets ou dessins spécifiques provenant des clients, la garantie est limitée à l'exécution des pièces conformes à la documentation. Pour la conformité à l'usage prévu par le client ou pour d'autres utilisations, nous n'assumons aucune garantie, sauf en cas d'accord particulier. Nous recommandons donc au client de contrôler l'exactitude des dessins et de vérifier scrupuleusement la conformité d'utilisation de chaque modèle.

Moules et outils demeurent notre propriété exclusive, même si leurs frais sont imputés entièrement ou partiellement au client. La confirmation de création d'exécutions et de fabrications spéciales se base toujours sur l'estimation de nos frais de fabrication. Si des difficultés imprévues surgissent au cours de la fabrication et que celles-ci peuvent être résolues moyennant des dépenses acceptables, nous nous réservons le droit de facturer le montant de ces dépenses imprévues au client. Si par contre, de telles difficultés ne peuvent être résolues moyennant des dépenses acceptables, nous nous réservons le droit de résilier le contrat sans indemnisation et de réclamer le remboursement intégral des travaux et des dépenses effectués.

Les modèles qui doivent être exécutés sur demande spéciale seront facturés, même si la demande n'est pas suivie d'une commande correspondante.

9. Protection des droits intellectuels

Plans de projets, projets, esquisses, dessins, modèles, marques, savoir-faire, etc. demeurent notre propriété. Il n'est pas permis, sauf autorisation écrite préalable de notre part, de les utiliser, de les reproduire et de les transmettre, ou respectivement, de les rendre accessibles à des tiers.

Si nous créons des objets basés sur des dessins, des modèles ou des échantillons, livrés par les clients, nous refusons toute responsabilité quant à la violation des droits intellectuels et aux prétentions qui en découlent.

10. Réserve de propriété

Les marchandises livrées restent notre propriété jusqu'au paiement complet de nos créances, issues de la relation commerciale avec le client. Le client doit s'assurer à ses frais contre le vol et l'incendie.

11. Clauses de sécurité/ de protection

L'observation des clauses respectives de sécurité et de protection ainsi que la tâche d'instruire de manière adéquate son propre personnel, incombent exclusivement au client.

Le client est le seul responsable de la résistance de portée des plafonds métalliques.

12. Cession des droits et des devoirs à des tiers

Le client ne peut céder les droits et les devoirs découlant de notre contrat à des tiers, sans avoir obtenu au préalable notre consentement écrit.

13. Modification des présentes conditions générales de vente

Nous nous réservons le droit de modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment. L'avis de modification sera adressé au client par écrit et, sauf objection de sa part dans les 14 jours, sera considéré comme accepté.

14. Lieu d'exécution, for juridique et droit applicable

Le lieu d'exécution et le for juridique sont au siège social de notre société. Nous sommes cependant autorisés à faire valoir également nos droits au siège social du client.

Le rapport juridique est soumis au droit suisse.